

Le Directeur général de l'Agence française de développement,

Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 25 mai 2016 portant nomination du Directeur général de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 26 mai 2016 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Yves PICARD, Responsable de la division Connaissance réglementaire de la contrepartie, à l'effet de signer, au nom du Directeur général :

- l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la division Connaissance réglementaire de la contrepartie visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié ;
- tous actes relatifs à l'exécution et au suivi d'un concours financier, d'une garantie, d'une prise ou d'une cession de participation qui ont été préalablement autorisés par les organes statutaires de l'AFD.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 5 avril
En un exemplaire original

Le Directeur général
Rémy RIOUX